

## Pourquoi être adhérent.e à la CGT insertion probation ?

## Fiche n°3 Se syndiquer

J'AGIS  
JE M'ENGAGE  
JE ME SYNDIQUE!

Être adhérent.e à la CGT insertion probation, c'est être adhérent.e à la CGT dans son ensemble, c'est pouvoir réfléchir ensemble sur ce que nous estimons être notre travail au sein de l'administration pénitentiaire, c'est pouvoir lutter contre les logiques de rentabilité que l'administration essaye d'imposer, c'est donc s'inscrire dans une large coordination de luttes faisant de la solidarité et de l'unité les armes pour combattre la logique économique du profit à l'oeuvre dans notre société.

Être adhérent.e à la CGT insertion probation, c'est pouvoir bénéficier d'un droit à l'information et à la formation syndicale (en UL, à l'UD, à l'UFSE ou à la Confédération), c'est pouvoir bénéficier d'une liberté d'expression et du droit à la défense individuelle, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement localement et de voir ses droits préservés et défendus.

Aux dernières élections professionnelles, la CGT a réaffirmé sa représentativité puisqu'elle est désormais la 1<sup>re</sup> organisation représentative pour l'ensemble des personnels des SPIP avec près de 38% des voix.

Ainsi pour les personnels de terrain, la CGT est l'organisation syndicale la plus à même de porter leurs revendications au vu des forts enjeux de cette instance (Comité technique des SPIP).

A la CAP des CPIP, 48% des suffrages exprimés sont pour la CGT, ce qui lui octroie une grande légitimité, ainsi, la CGT occupe 3 des 5 sièges à la CAP.

La CGT, présente auprès des personnels de surveillance est également très présente dans les CAP des corps communs : adjoints administratifs, secrétaires administratives, assistantes de services social (liste commune CGT et FSU)...

La CGT est la 3<sup>ème</sup> organisation représentative au Ministère de la Justice (avec 3 sièges sur 15 au Comité technique ministériel (CTM)).

La CGT est également présente au Comité National de l'Action Social (CNAS) et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCT-M) - liste commune CGT et Syndicat de la Magistrature.

## Comment devenir adhérent.e à la CGT insertion probation ?

Pour être adhérent.e à la CGT insertion probation, il suffit de se rapprocher du syndicat CGT de votre SPIP ou du plus proche en trouvant les coordonnées sur le site CGT insertion probation en cliquant ici <http://www.cgtspip.org/les-syndicats-locaux/> ou en envoyant bulletin de contact (ICI) au national à l'adresse mail suivante [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com).

Ce sera le paiement de la cotisation qui officialisera l'appartenance au syndicat puisque c'est cette cotisation qui alimente pour partie l'activité confédérale, fédérale et nationale mais aussi locale (UL, UD...).

La cotisation garantit l'indépendance à l'égard de l'administration et des pouvoirs publics. Fixée par chaque syndicat, elle est proportionnelle aux revenus de chaque adhérent. Les statuts confédéraux prévoient qu'elle est fixée à **1% du salaire net, primes comprises, par principe d'égalité**. Pour une gestion pratique et régulière, les organisations encouragent souvent le prélèvement automatique.

**RAPPEL** le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur le revenu égal à **66%** des cotisations annuelles versées dans la limite de 1% du revenu brut imposable. Si vous n'êtes pas imposable, le trésor public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations. **Voir schéma de répartition Fiche n°1 La CGT**

### Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué-e-s. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT.

Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite ;

### Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : le service, local régional, national...

### Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

La presse confédérale est ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

**Ensemble** : mensuel adressé à l'ensemble des adhérents de la CGT.

**La NVO et NVO.fr** : le bi-média pour tous les syndiqué-e-s.

**Options** : mensuel pour les ingénieurs, cadres, techniciens.

insertion  
probation

la  
cgt

www.cgtspip.org

